



Rapport d'activité

2022

# Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles

DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS UN PARC PAYSAGER





## Sommaire

- 04 Éditorial
- 06 Une équipe au service des familles
- 08 Un cimetière unique dans un espace paysager
- 10 Les faits marquants en 2022
- 12 Notre gestion de la crise sanitaire
- 14 Une démarche environnementale exemplaire
- 16 Un patrimoine artistique remarquable
- 18 La rénovation du site des Joncherolles



- 22 L'offre funéraire
- 24 La gestion du cimetière
- 26 Points de repère
- 28 L'activité du cimetière en 2022
- 36 Les finances du Syndicat
- 38 Le crématorium
- 40 La chambre funéraire



## La pandémie : vecteur de transition ?

Déjà deux années se sont écoulées depuis que l'épidémie de COVID-19 nous a tous saisis. Après une pandémie particulièrement meurtrière en 2021, l'année 2022 démarrait dans un climat de grande incertitude, alors même que la lassitude se faisait sentir sur les restrictions sanitaires. Le raz-de-marée de contagions est finalement passé sans le record de décès redouté, et les restrictions ont peu à peu été levées, en France comme ailleurs.

Les spécialistes du funéraire ont été les témoins d'une « transition », pour reprendre l'intitulé d'un programme de recherche mené depuis 2017 à l'École française de Rome, dont certains aspects saillants ont été mis en évidence par la crise sanitaire, notamment le confinement et ses restrictions sociales et médicales<sup>1</sup>.

À ce stade, il n'est pas possible de savoir si la société se trouve au terme de cette transition ou dans ses prémices. La crise sanitaire peut potentiellement amener des changements (notamment, la reconsidération de la place du funéraire dans la chaîne sanitaire, le développement de la prévoyance funéraire, ou encore la dématérialisation de la relation de service), dont il n'est pas possible de prédire s'ils seront ou non durables.

Transition et résilience, sociétales ou individuelles, nous devons à présent chercher à assurer une reconstruction de nos systèmes sociaux, politiques et économiques qui nous offrent à tous, autonomie et protection.



La résilience est une sorte de guérison sans être une réparation ; elle est un espoir de renouveau à s'approprier. Pour la renforcer face aux crises futures, il s'agit déjà en premier lieu de nous relever de celle-ci. N'oublions-pas que la sécurité de nos sociétés dépend de celle de leurs membres les plus vulnérables.

Notre devoir, hommes, femmes politiques est maintenant d'agir<sup>2</sup>.

Le cimetière intercommunal des Joncherolles situé en Seine-Saint-Denis, contribue à son échelle à promouvoir la richesse et la diversité de ce territoire empli de potentiel. Il participe de la mémoire des familles qui le fréquentent assidûment.

Avec le conseil d'administration nous assumons haut et fort les convictions humanistes fondées sur le respect de l'humain, les valeurs de la République, la justice sociale et l'impératif écologique.

Ce sont ces valeurs d'égalité républicaine, de solidarité entre les personnes, les territoires, que chaque jour, avec l'équipe du Syndicat nous souhaitons apporter à toutes les familles.



**Dieunor Excellent**

Président

Maire de Villeteuse

<sup>1</sup> OPECST\_2020\_0027\_note\_rites\_funeraires\_covid19.pdf (assemblee-nationale.fr)

<sup>2</sup> Le devoir d'agir : Dieunor Excellent

# Une équipe au service des familles



**PRÉSIDENT**

**Dieunor EXCELLENT**  
Maire de Villetaneuse



**DÉLÉGUÉ**

**Farid BENYAHIA**  
Adjoint au Maire  
d'Épinay-sur-Seine



**VICE-PRÉSIDENT**

**Guy JOUVENELLE**  
Conseiller municipal  
de Pierrefitte-sur-Seine



**DÉLÉGUÉ**

**Christophe PIERCY**  
Conseiller municipal  
de Saint-Denis



**DÉLÉGUÉE**

**Emna SGHAIER**  
Adjointe au Maire  
de Saint-Ouen-sur-Seine



**DIRECTRICE DU SYNDICAT**

**Valérie BAILLY**



Au sein du cimetière intercommunal des Joncherolles, une équipe composée d'un responsable de site et d'une responsable « Ressources » assume l'encadrement opérationnel de toutes les tâches à exécuter, le suivi de travaux, le lien avec les familles ainsi qu'avec les opérateurs funéraires. Une dizaine de collaborateurs assure la gestion et l'entretien du cimetière : propreté, espaces verts, maintenance des infrastructures et divers équipements.

Les familles et les opérateurs funéraires sont accueillis dans les locaux de l'administration du cimetière par une équipe qui répond à leurs questions et procède aux formalités administratives nécessaires. L'administration est assurée par deux personnes qui prennent en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, la gestion des concessions, le suivi administratif des sépultures, des inhumations, la régie funéraire, l'organisation administrative du plan de reprise de sépultures et tous les actes administratifs liés au fonctionnement du cimetière.

Trois gardiens encadrés par la responsable « Ressources » assurent le suivi des opérations funéraires, les rondes de sécurité et d'entretien, le contrôle des travaux réalisés sur les sépultures, l'accompagnement des convois, la vérification de l'identité des défunts et des emplacements lors des inhumations et reprises administratives de sépultures. La même équipe assure la surveillance de l'accès aux lieux. Dès que le cimetière est ouvert au public, soit chaque jour de l'année, un gardien au moins est toujours présent sur le site.

Deux agents, encadrés par un responsable technique, ont pour mission de gérer une partie de l'entretien des végétaux et notamment toutes les interventions d'urgence, les menus travaux, l'entretien des locaux et la sortie des poubelles.



Les services financiers de la ville de Pierrefitte-sur-Seine, depuis le mois d'avril 2022, et les équipes du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG), à partir du mois d'octobre 2022, apportent également leur appui au Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ) pour la gestion des finances et des ressources humaines.

Didier Babbucci assure la responsabilité du site et coordonne toutes les missions opérationnelles.

Valérie Bailly assume la direction du Syndicat.

### Le savez-vous ?

Le temps passé par l'équipe des gardiens au service du public en lien avec les opérateurs funéraires représente près de 3 950 heures de travail pour l'année 2022. Le temps passé par l'équipe administrative au service du public représente 1700 heures de travail en 2022.

# Un cimetière unique dans un espace paysager

Afin de créer un espace spécifique pour l'implantation d'un cimetière sur le lieu-dit « Les Joncherolles », les communes de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine s'associent et fondent en 1958 le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). La commune d'Épinay-sur-Seine rejoint le Syndicat en 1972. Cinq ans plus tard, le cimetière intercommunal ouvre ses portes. Ainsi, le SICJ gère un ensemble funéraire unique au service des habitants et de ses communes adhérentes, soit un bassin de population de plus de 250 000 habitants.

Les Joncherolles, c'est un espace paysager qui couvre les deux tiers des 20,5 hectares aménagés. C'est aussi un cimetière qui propose aux familles une grande diversité de sépultures et de services :



Une **chambre funéraire** entièrement rénovée en 2013 avec de nouveaux salons dont un salon omniculture.



Un **jardin du souvenir** aménagé en 2015. Il est doté d'un mémorial permettant différents modes de dispersion.



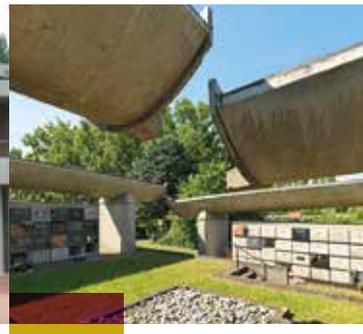
Des **enfes** aménagés en hauteur.



Un **fleuriste** et une **marbrerie** installée à proximité du jardin du souvenir.



Un **crématorium** entièrement rénové pour l'accueil des familles, avec un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et équipé d'une nouvelle ligne de filtration afin de réduire les rejets atmosphériques.



Un **columbarium**, ouvrage emblématique de l'architecte Robert Auzelle, ainsi qu'un espace paysager destiné aux urnes cinéraires.



De **nombreuses divisions** avec des parties réservées aux inhumations en pleine terre ou en caveau et plusieurs espaces de verdure pour accueillir des tombes paysagères.

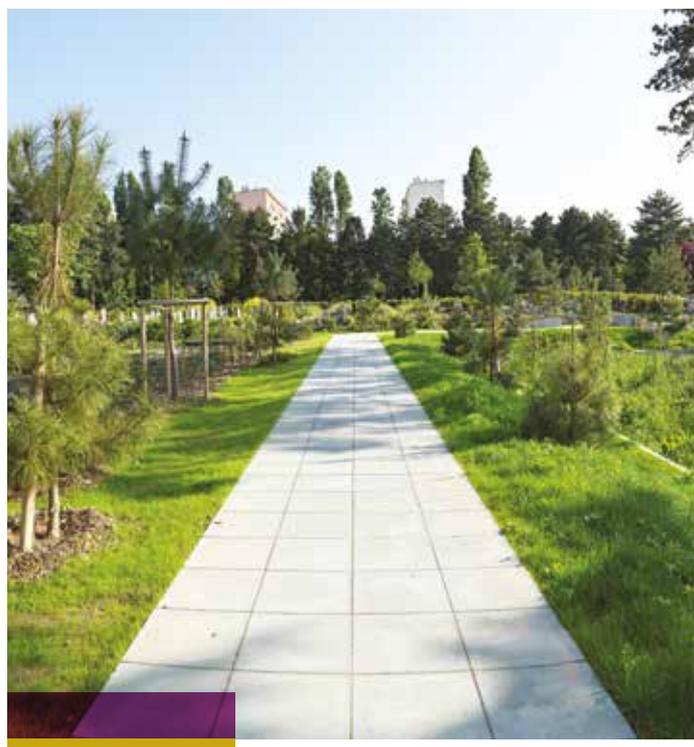


## Un cimetière en constante évolution...

Au fil des années, l'ensemble funéraire a évolué pour offrir de meilleurs services aux familles et s'adapter à l'évolution des pratiques.

En 1978, il se dote d'un crématorium, puis d'un funérarium en 1981. Le cimetière sera agrandi et rénové en 2004 et 2008, puis régulièrement à compter de 2012.

**Depuis maintenant plus de 10 ans, l'ensemble funéraire se transforme et s'embellit** pour offrir aux familles des services plus adaptés aux besoins d'aujourd'hui et pour mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural. Chaque année voit une étape de transformation apporter de nouvelles prestations aux familles toujours plus nombreuses à venir se recueillir dans ce cimetière intercommunal. Ce site bénéficie d'un accès facilité grâce à un grand espace de stationnement mais aussi à la proximité de deux stations de tramway (lignes T5 et T8).



## ....Pour mieux répondre aux besoins des familles

Lieu de mémoire unique, le cimetière des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, **le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation.** L'année 2016 a d'ailleurs vu la mise en place d'un espace plus particulièrement destiné aux défunts de confession orthodoxe. Une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour au tout début de l'année 2020.

Cet ensemble funéraire est un **service public, animé par une équipe d'agents qui assure un service de proximité à l'écoute des familles** en cherchant à améliorer constamment la qualité des prestations et en préservant cet espace de quiétude.





# Les faits marquants en 2022



## Des instances actives

En 2022, le comité du Syndicat s'est réuni le 11 mars, le 20 mai, le 1<sup>er</sup> juillet et le 13 décembre. Il a adopté 32 délibérations. Le Président du Syndicat a pris 573 décisions en matière funéraire, 9 décisions en matière d'affaires générales et 31 arrêtés. 11 marchés publics ont été attribués pour répondre aux besoins et à l'activité du cimetière.

## Participation aux « Journées européennes du patrimoine » 2022

Pour la neuvième année consécutive, le cimetière des Joncherolles a participé aux Journées européennes du patrimoine dont le thème était cette année « Patrimoine durable ».

## Cérémonie du temps de mémoire

Le 19 novembre 2022 s'est déroulée la cérémonie des temps de mémoire du crématorium des Joncherolles. La participation a été très supérieure à l'année 2021 avec environ 100 personnes présentes (30 en 2021, 55 en 2019, 110 en 2018). Pour cette année 2022, la thématique proposée était « Le temps ».

La cérémonie s'est déroulée, en présence de Monsieur Dieunor EXCELLENT, Président du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles, de Monsieur Guy JOUVENELLE, Vice-Président du Syndicat, de Madame Samira YAZIDI, Vice-présidente du SIFUREP\*, et de Madame Cécile GESLIN Directrice Générale de la SEMAFEC\*\*.

Monsieur EXCELLENT a introduit la cérémonie et montré une attention particulière à toutes les familles présentes. Monsieur Excellent a remercié l'équipe du crématorium qui accomplit une mission d'intérêt général indispensable, à savoir, proposer un lieu de sépulture et de souvenir répondant aux souhaits des habitants dans le respect des choix d'inhumation. La qualité d'écoute et le respect de la diversité font ainsi de l'espace funéraire des Joncherolles un lieu de mémoire précieux, avec pour objectif quotidien d'offrir un service public de proximité.

## La Toussaint 2022

Le week-end de la Toussaint est un moment important pour le cimetière des Joncherolles. Un communiqué de presse annonçant l'événement a été publié dans la presse spécialisée et généraliste le 24 octobre 2022. Le communiqué de presse a également été publié sur le site internet du Syndicat. Un dépliant de 4 pages présentant les spécificités de l'organisation pour la semaine de Toussaint a été remis aux familles qui se présentaient à l'accueil et distribué dans les services d'état civil des communes adhérentes.

Toutefois, la fréquentation du cimetière pendant ces journées de la Toussaint 2022 poursuit sa diminution en nombre de personnes véhiculées. La fréquentation pour ce week-end de la Toussaint a baissé de 22 % en comparaison avec l'année 2021. La fréquentation a été de 458 passages de véhicules (3633 en 2017, 4665 en 2018, 4425 en 2019, 1700 en 2020, 585 en 2021), sur les sept jours identifiés.

Comme chaque année, l'ensemble du personnel du Syndicat était mobilisé pour accompagner les familles, assurer la propreté du lieu et garantir la sécurité dans le cimetière.





## Cimetières vivants de l'ARB IDF

Le cimetière des Joncherolles participe à l'étude de l'ARB IDF dénommée « Cimetières vivants »<sup>3</sup>.

L'Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France a lancé une étude de la flore spontanée, des pollinisateurs sauvages, des micromammifères et des chauves-souris portant sur un échantillon large de cimetières franciliens. Cette étude s'appuie sur des protocoles de sciences participatives sur une durée de 4 ans. Elle comprend un volet de sensibilisation des décideurs et de formation des gestionnaires aux protocoles de sciences participatives d'observation de la nature.

Les objectifs de l'étude sont, d'une part d'améliorer la connaissance de la biodiversité sur ces espaces équitablement répartis sur le territoire francilien et sur leur éventuelle contribution à la trame verte et bleue, et d'autre part, d'impliquer les gestionnaires et décideurs dans la transition des pratiques de gestion vers le zéro pesticide.

Enfin, l'étude doit permettre de former de nouveaux participants aux programmes de sciences participatives parmi les gestionnaires d'espaces verts, capables à terme de poursuivre les suivis sur le long terme ou de les appliquer à d'autres espaces qu'ils ont en gestion.

Le nombre de cimetières suivis est de 45 au total en Île-de-France, répartis selon un gradient urbain-rural.

C'est dans ce cadre que le Syndicat a accepté de faire partie des 45 cimetières participant à la conduite de cette étude.



\*SIFUREP : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent

\*\*SEMAFEC : Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium.

<sup>3</sup> Référence ARB : <https://www.arb-idf.fr/article/lancement-de-letude-cimetieres-vivants/>

2022, l'année  
où le Covid  
a commencé  
à se normaliser



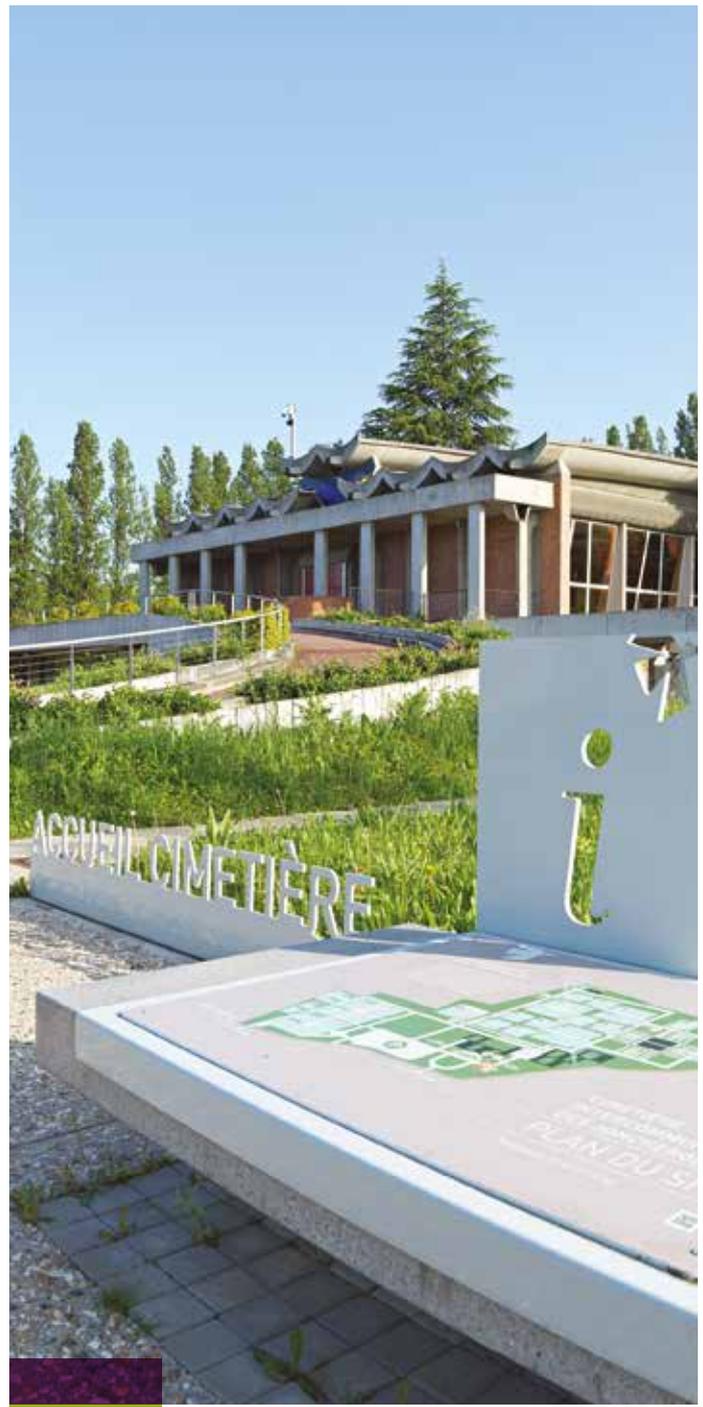
## Les restrictions ont été peu à peu levées<sup>4</sup>

Après une pandémie particulièrement meurtrière en 2021, l'année 2022 démarrait dans un climat de grande incertitude, alors même que la lassitude se faisait sentir sur les restrictions sanitaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en France, le masque était encore obligatoire dans les lieux clos recevant le public, y compris dans les écoles, le pass sanitaire dans les cinémas, restaurants, trains... et le télétravail obligatoire allaient être rétablis trois jours par semaine.

Le raz-de-marée des contagions est finalement passé sans le record de décès redouté et les restrictions ont peu à peu été levées en France, comme ailleurs.

### À SAVOIR

Le Covid aura, au total, officiellement infecté 370 millions de personnes cette année - nettement plus que les deux premières années de la pandémie réunies. Mais il n'aura emporté « que » 1,2 million de nouvelles victimes, soit presque trois fois moins que l'an dernier et un peu moins qu'en 2020.



<sup>4</sup> Les échos du 25 décembre 2022 <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/2022-lannee-ou-le-covid-a-commence-a-se-normaliser-1891856>



## Le soutien aux familles renouvelé face aux vagues de contaminations

Pendant toute l'année 2022, les équipes du cimetière des Joncherolles ont maintenu leur investissement pour répondre à la crise sanitaire consécutive à l'épidémie de Covid-19.

Depuis le début de l'épidémie le cimetière intercommunal s'est mobilisé pour permettre que l'ensemble des services funéraires soit opérationnels sur le site.

En 2022, les inhumations se sont déroulées dans des délais de 2 jours maximum après le premier contact avec l'opérateur funéraire mandaté par la famille.

L'accueil et les horaires d'ouverture du site ont été respectés.

Les opérateurs funéraires ont pu accéder au site dans des conditions normales.

Les inhumations et travaux liés ont été assurés à hauteur de 7 convois maximum par jour. Les travaux nécessaires à l'inhumation ont été possibles sans rendez-vous (creusement, remblaiement, ouverture et fermeture de caveau).

Les cérémonies funéraires ont été possibles pendant toute l'année.

L'accueil et les demandes des familles ont toutes été prises en charge.

Les relances de concessions échues, les achats et les renouvellements obligatoires à l'occasion d'une inhumation ont aussi été effectués.

**Pour conclure, en 2022, la crise a continué à être gérée par l'équipe du cimetière, à effectifs constants, avec un nombre d'inhumations inférieur de 22 % à 2021 revenu au niveau d'avant l'épidémie de la Covid-19. Toutefois le nombre de travaux funéraires est resté à un niveau très élevé du fait de l'augmentation du nombre de concessions pendant l'épidémie.**



# Une démarche environnementale exemplaire

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles s'est durablement inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, respectueuse de l'environnement, avec la mise en place d'une gestion écologique du cimetière. Celle-ci consiste à protéger l'environnement en réduisant l'empreinte écologique, en développant la biodiversité et en économisant les ressources.

Dès 2013, le cimetière intercommunal des Joncherolles a été l'un des premiers à engager une politique écologique exemplaire. L'entretien du cimetière est géré de façon naturelle sans recours aux produits phytosanitaires qui peuvent présenter un risque pour la santé. La priorité est donnée à la plantation de plantes persistantes et locales. La biodiversité y est aussi favorisée par des choix de plantes vivaces et un entretien qui favorise la pousse de flore spontanée.

À l'été 2017 une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, en adaptant le mode d'entretien aux caractéristiques de chaque espace.

Chacun des chantiers conduits depuis recouvre une dimension respectueuse de l'environnement et de l'économie des ressources (arrosage naturel, création de noues, travail des talus, drains de conduite de l'eau dans le sol, bassin de déchargement, choix des espèces dans des espaces de biodiversité).

## Cette démarche recouvre de multiples facettes :

### Mise en place d'une démarche zéro phyto

- Les pesticides et les produits phytosanitaires, qui présentent un risque pour la santé, ont été supprimés.
- Les familles ont été sensibilisées par une communication dédiée.

### Place à la biodiversité

- Cinq ruches installées en 2014 produisent deux fois par an du miel régulièrement primé au concours des miels d'Île-de-France.
- Une convention a été signée avec l'association « À l'école des abeilles de la Butte Pinson » pour l'installation et le suivi des ruchers.
- Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les usagers du cimetière.

### Utilisation durable des ressources

- La récupération de la chaleur fatale des fours du crématorium pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements permet de faire des économies sur la consommation et le coût de l'énergie.
- La création d'un jardin sec en remplacement de la fontaine à l'entrée du crématorium génère une économie importante de consommation d'eau et d'entretien. Le jardin se développe sur une très faible hauteur de terre avec des plantes vivaces qui repoussent chaque année.
- Les terres à nu sont remplacées par du paillage.
- Toutes les surfaces minérales et imperméables ont été réduites au maximum pour faciliter l'écoulement des eaux.
- L'arrosage naturel est favorisé par la mise en place de noues et de drains dans toutes les divisions du cimetière.





## Développement des espaces naturels

- La flore spontanée a été développée sur les talus du jardin du souvenir et devant les ruches.
- Des plantes vivaces ont été choisies en remplacement des plantes annuelles ou bisannuelles. Des phacélies ont été plantées devant les ruches ; ces plantes dites « engrais verts » enrichissent la terre et sont appréciées des abeilles.
- Pour les plantations, des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit sont utilisées.
- Des continuités entre surfaces enherbées et minérales ont été créées pour faciliter le passage des machines.
- Des aménagements favorisant la réalisation de techniques préventives (paillages, plantes couvre-sol...) ont été réalisés.
- Des allées engazonnées ont été installées à la place des allées sablées ou gravillonnées qui nécessitaient davantage d'entretien.
- Une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place.



## À SAVOIR

### Le cimetière, un espace vert dans la ville

Au-delà de son rôle premier, le cimetière peut être pour les riverains un espace vert à part entière, lieu de promenade ou de passage à travers la ville. La gestion écologique permet de renforcer la présence de la nature en ville et le maillage vert urbain. Elle participe à la trame verte urbaine en jouant un rôle de couloir écologique mais également de refuge pour de nombreuses espèces. Tout comme les parcs urbains, les cimetières, comme celui du cimetière des Joncherolles, peuvent être de véritables îlots de nature dans la ville.

Par exemple, en période de canicule, les cimetières demeurent les principaux lieux de fraîcheur.



## Un patrimoine artistique remarquable

L'aménagement du site a été confié à une grande signature, Robert Auzelle, architecte et urbaniste de renom et spécialiste des cimetières. Soucieux d'établir dans ce lieu un ensemble atypique et de grande qualité, il a donné un caractère monumental à l'ensemble des bâtiments réalisés en béton.

### Un patrimoine architectural et artistique exceptionnel...



- Le **Dodécaèdre** situé au centre de l'ossuaire, conçu par **Robert Auzelle**, matérialise la réunion de tous les morts dans le plus parfait des cinq polyèdres platoniciens, auquel le philosophe attribuait « le pouvoir d'incarner l'univers global ».

- Les **trois Parques**, réalisées par le sculpteur **Maurice Calka** à l'entrée du cimetière, représentant Clotho, Lachésis, Atropos, les trois déesses de la mythologie grecque qui filent, dévident, tranchent le fil des vies humaines et symbolisent de façon métaphorique la vie, la destinée et la mort.

- La **mosaïque de peinture**, créée par le céramiste **Atila Biro**, située à l'entrée de la salle des Hespérides et à l'arrière du crématorium.

- Les **portes de l'Au-delà**, conçues en fer forgé par le sculpteur **Pierre Sabatier**, situées dans la salle des Néréides du crématorium.



## ... valorisé dans une promenade commentée du cimetière intercommunal des Joncherolles

**L'architecture et le patrimoine artistique sont valorisés dans une brochure conçue comme une promenade commentée à travers le cimetière des Joncherolles.**

Ce support a été rédigé par Frédéric Bertrand, spécialiste à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) de l'œuvre de Robert Auzelle.

Cette brochure vient en appui de la signalétique « Parcours patrimoine » qui facilite le repérage des visiteurs et met en valeur la richesse architecturale et artistique du cimetière.

Cet outil de communication a pour objectifs de valoriser le patrimoine historique et artistique du cimetière des Joncherolles et de **faire connaître au grand public les richesses et spécificités de ce cimetière intercommunal.**

Quatre vidéos ont également été réalisées pour présenter les différents aspects de ce complexe funéraire. Elles sont en ligne sur le site Internet du Syndicat.



+ d'infos : [www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)



# La rénovation du site des Joncherolles

Depuis 2012, un ambitieux programme de travaux pluriannuels a été engagé afin de rénover le site du cimetière intercommunal des Joncherolles. Ces travaux permettent notamment d'adapter les services funéraires aux demandes des familles, mais également de se conformer à la réglementation en vigueur.

À la suite des études d'aménagement menées en 2011 avec l'aide de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), des travaux d'envergure ont été engagés afin de rénover les bâtiments et les espaces extérieurs. En respectant les orientations architecturales de Robert Auzelle, concepteur du site, ces aménagements - à la fois innovants et esthétiques - ont vocation à respecter l'harmonie du lieu tout en préservant la faune et la flore, en les adaptant aux normes d'accès actuelles et aux besoins exprimés par les usagers. La continuité de fonctionnement du lieu et le service aux familles sont garantis pendant les travaux.

## Les aménagements réalisés depuis dix ans

**Un jardin du souvenir**, conçu avec le souci de préserver les espaces paysagers, a été aménagé en 2014. Il répond aux besoins et attentes des familles toujours plus nombreuses à choisir la crémation pour les vingt prochaines années.

**La signalétique**, mise en place en 2015, aide les familles à s'orienter plus facilement dans le cimetière et les invite à découvrir la richesse du patrimoine artistique, architectural et paysager de ce cimetière unique dans le département.

**La demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** a été approuvée par l'arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2016. Les travaux de mise en conformité pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, programmés sur 9 ans, ont débuté en 2016.

La ligne de **filtration des fours** a été mise aux normes bien avant l'obligation de février 2018. Cette mise aux normes a accompagné le changement des fours en ajoutant une fonction de réutilisation des chaleurs fatales pour chauffer les bâtiments administratifs et les logements.

Une attention toute particulière est apportée à la consommation d'eau par la **réduction des surfaces minérales imperméables**. Dans cet esprit, la fontaine située à l'entrée du crématorium, coûteuse en entretien, a été remplacée par un jardin sec plus économe. À cette occasion, les marches à l'entrée ont été

retravaillées pour sécuriser l'accès des usagers et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

**Les végétaux dégradés** des divisions 15 à 19, puis 1 à 14, ont été remplacés par de **nouvelles essences** dans une logique de diversité plus protectrice en cas d'infestation.

**Les vestiaires du personnel du cimetière** ont été déplacés dans le bâtiment « M » du cimetière. Le bâtiment « L » a été mis à nu afin d'envisager, par la suite, un nouvel aménagement.





## Première phase de rénovation des rampes d'accès

Conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) du cimetière, le chantier a porté sur la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la rénovation des structures en béton des quatre rampes d'accès aux divisions en sursol.



## Pose des nouvelles portes béton du columbarium

Après une première phase de remplacement de 490 portes du columbarium, une seconde phase de remplacement de 595 portes a été programmée. Ainsi, 45 portes ont ainsi été changées en 2019, 31 l'ont été en 2020, 25 en 2021 et 50 en 2022. Le nombre de portes changées au 31 décembre 2022 est de 1 236 sur 2 400 soit 51 % des portes.

Pour l'année 2023, 38 portes vont être remplacées, ce qui fera un total à la fin de l'année 2023 de 1274 portes, soit 53 % en fin d'année 2023.



# La rénovation du site des Joncherolles



## Création d'une nouvelle division pour l'inhumation de défunts de confession orthodoxe et de confession musulmane

Lieu de mémoire unique, le cimetière intercommunal des Joncherolles propose plusieurs modes de sépulture. Avec cette diversité, le Syndicat s'attache à répondre aux souhaits des familles de toutes origines et croyances, dans le respect des choix d'inhumation. À la suite de la création en 2016 d'un espace destiné aux défunts de confession orthodoxe, une nouvelle division dédiée aux défunts de confession musulmane a vu le jour en mars 2020 à l'ouest du cimetière. Cette division a été utilisée dans sa totalité lors de la pandémie.

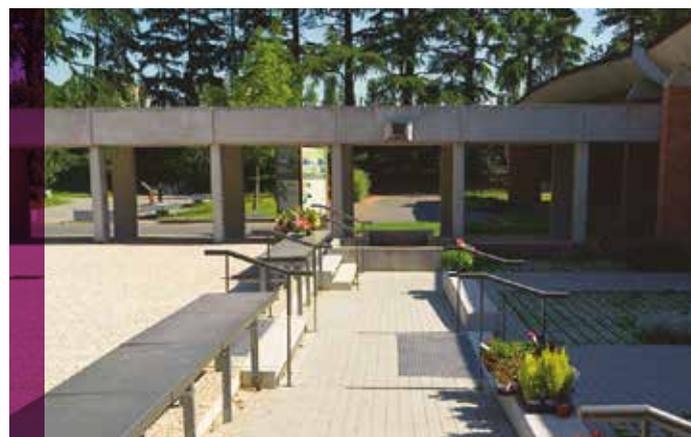


## Rénovation de la cour des marbriers et de ses accès

Les travaux de rénovation de la cour des marbriers et de ses accès ont été réalisés en 2020. La pandémie a eu pour conséquence de décaler le démarrage des travaux pendant plusieurs mois pour commencer en juin 2020 avec une application stricte des consignes sanitaires.

### Le chantier a permis de :

- Rendre accessible la cour des marbriers et des boutiques aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Réaménager la cour, avec la rénovation du revêtement et le déplacement de l'espace d'exposition des articles de marbrerie à l'arrière des boutiques.





## Travaux réalisés en 2022

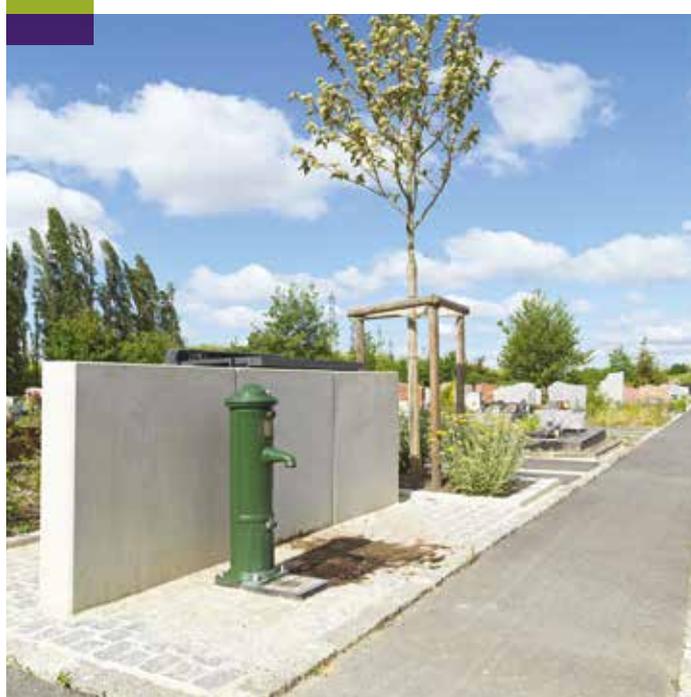
### Aménagement des divisions 3 à 14

Ces travaux, outre la rénovation des voiries, ont permis de finaliser le remplacement des plantations et de réaliser la mise en accessibilité des divisions en sursol pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le traitement de l'eau dans les divisions est effectué par différentes actions présentes dans chaque chantier, qui vont des terres de comblement, du choix des essences d'arbres, au choix des sépultures.

L'axe central a été retravaillé et les noues ont été améliorées afin d'assurer l'écoulement des eaux en surface. Par ailleurs un chemin pour les personnes à mobilité réduite a été créé du nord au sud et permet d'accéder à toutes les divisions en toute sécurité.

Ce chantier s'est terminé au premier trimestre de l'année 2023.



# L'offre funéraire

Le cimetière intercommunal des Joncherolles propose aux familles une pluralité d'offres en matière d'inhumation et de destination des cendres.

## Les inhumations de cercueils

Les divisions en sursol et les espaces paysagers sont réservés aux inhumations en terre. Les familles peuvent choisir de faire installer un caveau ou de faire inhumer le cercueil à même la terre. Indépendamment de ce choix, le Syndicat impose l'installation d'une semelle autour de la sépulture afin de stabiliser l'ensemble et délimiter la concession.

Depuis l'année 1992, le cimetière propose aux familles d'acquiescer une concession en caveau monobloc déjà construit.

Depuis 2014, il est possible d'acquiescer des sépultures engazonnées dont les jardiniers du cimetière assurent l'entretien.

Une division a été spécialement réservée à l'inhumation des enfants décédés avant l'âge de 1 an. Des espaces pour des défunts de confession musulmane, israélite ou orthodoxe ont été créés au sein du cimetière respectant ainsi la liberté de choix des funérailles des familles.

Une autre particularité du cimetière des Joncherolles est la présence sur le site de 1200 enfeus<sup>5</sup> réservés, soit aux inhumations de défunts pour lesquels les familles n'acquiescent pas de concession, soit pour l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

## Les inhumations d'urnes cinéraires

Les urnes cinéraires peuvent être inhumées dans une case du columbarium (2 400 cases) ou à l'intérieur d'une sépulture traditionnelle ou encore scellées sur un monument existant.

Une urne peut aussi être inhumée, soit en « jardin cinéraire »<sup>6</sup>, soit en caverne<sup>7</sup>, soit en columbarium individuel. Dans les espaces paysagers, des rangées ont été réservées à cet effet dans les divisions du cimetière.



## La dispersion des cendres

À la suite d'une crémation, les familles ont également la possibilité de disperser les cendres au jardin du souvenir rénové en 2014.



<sup>5</sup> L'enfeu : case hors-sol dans laquelle on place les cercueils plutôt que de les inhumer en pleine terre. Il existe des enfeus à une place ou à deux places sur plusieurs rangs. On les trouve dans certains cimetières du sud de la France ou bien dans les murs de certains édifices religieux anciens où reposaient les nobles ou religieux.

<sup>6</sup> Les jardins cinéraires : espaces paysagers dans lesquels les familles peuvent acquiescer une concession de 1m<sup>2</sup> (1m x 1m) pour, soit inhumer une (ou plusieurs) urne(s) cinéraire(s), soit bâtir un columbarium individuel.

<sup>7</sup> Le caverne : petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres.



## Qui peut se faire inhumer aux Joncherolles ?

- Les personnes décédées ou domiciliées sur l'une des communes du Syndicat (Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine ou Villetaneuse) ;
- Les personnes possédant une sépulture de famille aux Joncherolles, même si elles ne résident plus sur le territoire des communes adhérentes ;
- Les personnes dont la crémation s'est déroulée au crématorium des Joncherolles, même si elles ne résident pas sur le territoire des communes adhérentes, limitativement en case de columbarium ;
- Les Français établis hors de France ayant droit à une inscription sur les listes électorales de l'une des communes adhérentes.



## Durée des concessions

Le cimetière intercommunal des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de dix ou trente ans.

Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur à la date du renouvellement.

Ce contrat précise l'emplacement de la sépulture<sup>8</sup> dans le cimetière, la durée du contrat et le nom des défunts inhumés dans la sépulture. Une fois la concession attribuée et l'emplacement identifié, les familles peuvent y inhumer leurs défunts.

Sur le lieu de la sépulture, les familles, selon leur choix, peuvent faire construire un monument, déposer une plaque sur une case de columbarium, ou encore déposer l'urne dans un columbarium individuel. Les familles sont responsables de l'entretien de leur sépulture.

Par ailleurs, conformément à l'article L2223-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat accorde gratuitement un emplacement pour une durée de cinq ans à toute personne qui le demande, qu'elle soit dépourvue de ressources suffisantes ou non. Ces emplacements sont communément appelés des terrains communs<sup>9</sup>.

Chaque cimetière choisit le type de sépulture qu'il propose aux familles pour les inhumations en « terrain commun » (plein-terre, caveaux syndicaux, columbarium, enfeus...). Pour répondre à cette réglementation, le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles a choisi de mettre des enfeus à disposition des familles ou des emplacements dans une division en sursol lorsque le cercueil n'est pas compatible avec un enfeu (taille hors norme, cercueil hermétique). Ces emplacements sont attribués gratuitement pour une durée de cinq ans et ne peuvent être renouvelés. Après l'expiration de ce délai, les familles peuvent acquérir une concession dans une des divisions du cimetière.

<sup>8</sup> Sépulture : Lieu d'inhumation.

<sup>9</sup> Le service ordinaire en terrain commun est le seul mode d'inhumation obligatoire pour une commune, c'est-à-dire dans des terrains mis gratuitement à la disposition de toute personne disposant du droit à inhumation dans le cimetière (CGCT arts. 2223-1, 2223-3). Le terrain commun est constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir les corps pour une durée minimale de 5 années (CGCT art. R2223-5).

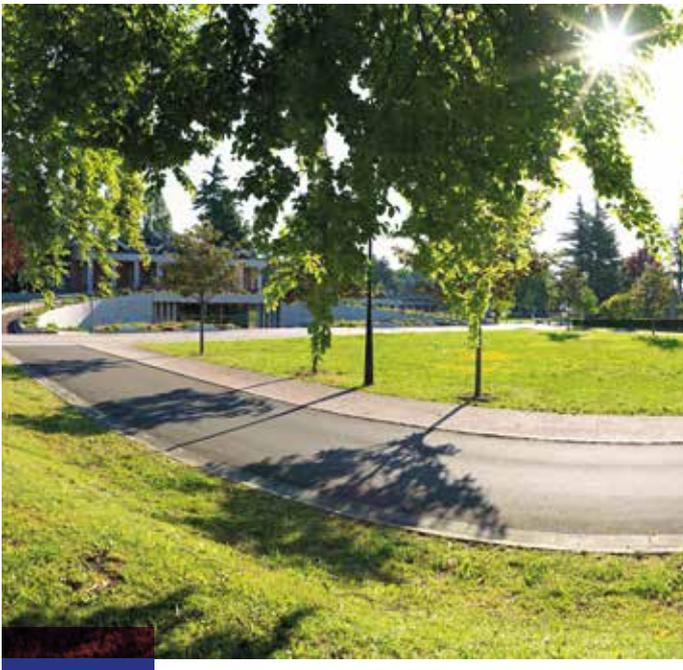
# La gestion du cimetière

Le Syndicat gère un nombre de concessions et de défunts qui varie chaque année selon les inhumations, les exhumations et les reprises de concessions effectuées.

**Au 31 décembre 2022, le nombre total de concessions gérées par le Syndicat est de 10 645 (+ 0,33 %) :**

- 9 055 concessions de terrain (pleine terre ou caveaux) ;
- 1 333 concessions cinéraires\* (columbariums, cavurnes, ruches) ;
- 257 concessions en terrain commun.

Au 31 décembre 2022, le Syndicat dénombre 257 sépultures de terrain commun dont 243 sont occupées par des personnes dépourvues de ressources suffisantes (soit 95 %) et 14 personnes inhumées en terrain commun le sont à la demande des familles (soit 5 %).

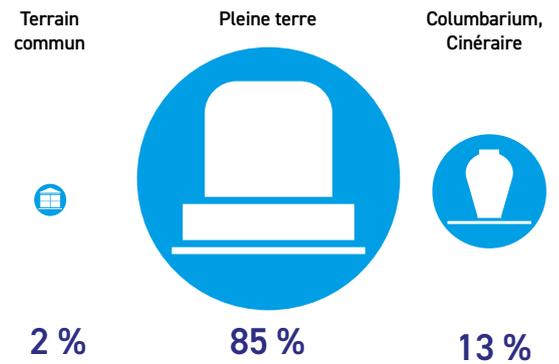


\* **Concessions cinéraires** : pour l'inhumation des urnes, les familles peuvent choisir entre le **columbarium collectif** qui est un monument funéraire contenant plusieurs cases et le **columbarium individuel (appelé aussi « ruche »)** doté d'une case individuelle posée sur le sol. Le **cavurne** est une autre option possible pour les familles, il s'agit d'un petit caveau individuel construit en pleine terre. Quel que soit le type de sépulture choisie (columbarium, ruche ou cavurne), la famille peut déposer plusieurs urnes dans chaque case.

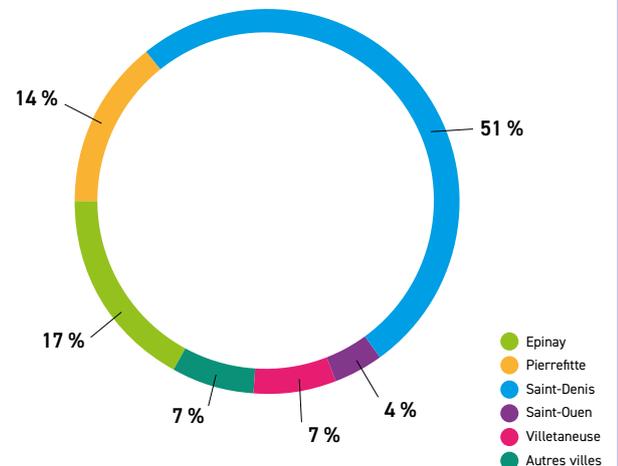
**Au 31 décembre 2022, le nombre de défunts inhumés est de 21 393 (21 101 en 2021 soit + 1,38 %).**

**Le cimetière est occupé à 74,01 %** avec 14 347 emplacements au total dont 3 729 emplacements libres (535 pleine-terre, 559 caveaux de famille, 1067 cases de columbarium, 1166 enfes, 97 caveaux syndicaux, 299 cinéraires ruches ou cavurnes). 83 % des enfes sont libres ainsi que 44 % des cases de columbarium.

## > CONCESSIONS PAR TYPE DE SÉPULTURE



## > CONCESSION PAR VILLE





Chaque année, les services du cimetière veillent à la bonne réalisation des convois. Les inhumations sont réalisées soit dans des concessions existantes soit dans de nouvelles concessions attribuées à cette occasion. Lorsque l'inhumation est réalisée dans une concession existante arrivée au terme de sa durée depuis moins de cinq ans, le renouvellement est obligatoire.

Dans le même temps, lorsque des concessions existantes arrivent à échéance, les services du cimetière procèdent mensuellement à une relance des familles pour lesquelles les concessions sont échues dans le mois.

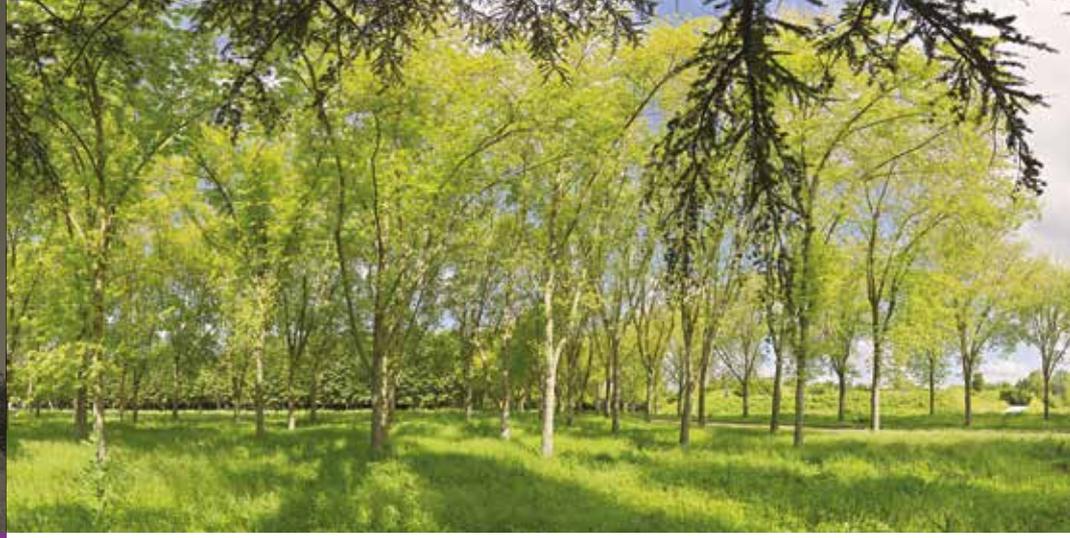
Dans un souci de gestion rigoureuse le Syndicat procède aux reprises de sépultures dont les concessions sont échues et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement. Une fois tous les délais expirés et les diverses procédures régulièrement exécutées

(ex : lettres de relances, lettres de reprises, affichage au pied des divisions, affichettes sur les sépultures), les concessions échues non renouvelées par les familles reviennent dans le domaine public. Il appartient donc au Président du Syndicat d'entamer les travaux de reprise. Par reprise, il s'entend d'une part le traitement du monument, de la semelle et du caveau, et d'autre part la destination donnée aux restes des corps exhumés.

Les services du cimetière contrôlent également les opérations funéraires réalisées sur des sépultures existantes à la demande des familles. Des travaux funéraires peuvent être réalisés (gravure, pose d'une semelle ou d'un monument), ou des interventions sur la sépulture comme une exhumation de défunt, une réinhumation dans le cimetière, un départ dans un autre cimetière. Ces opérations sont réalisées par un opérateur funéraire mandaté par la famille.



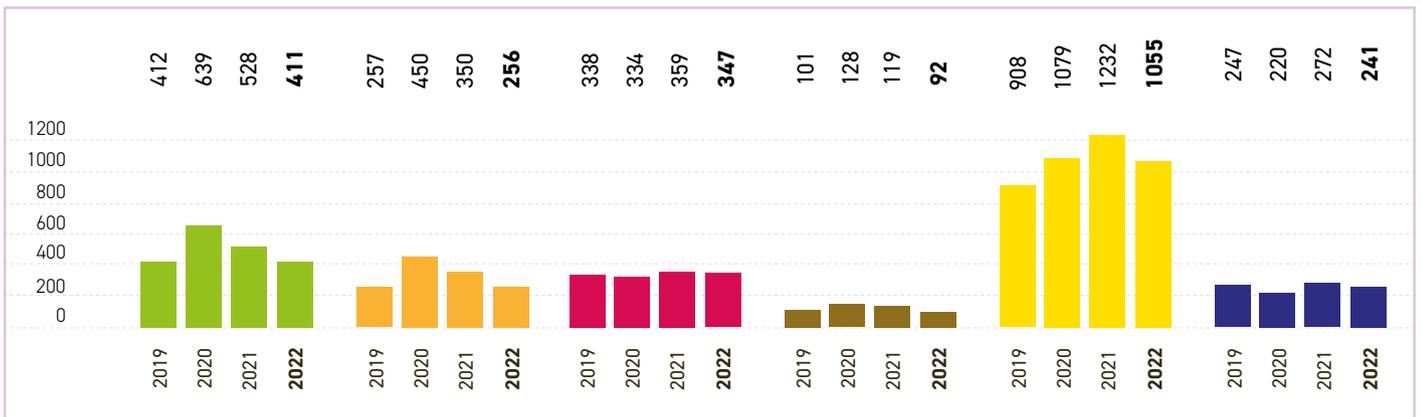
# Points de repère



## Synthèse de l'activité du cimetière des Joncherolles en 2022



## Comparaison avec les années précédentes



- Inhumations
- Renouvellements de concessions
- Travaux funéraires
- Achats de concession
- Travaux par la régie du cimetière
- Reprises de concessions

# Points de repère France et Île-de-France

## État des lieux de la mortalité en France et en Île-de-France en 2022<sup>10</sup>

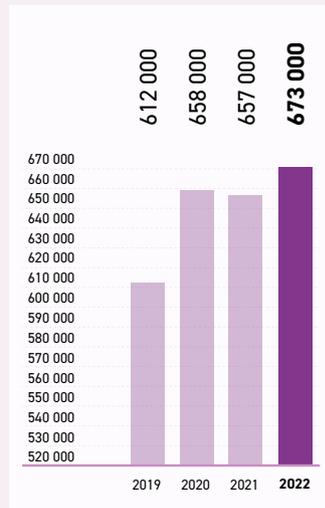
Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population française est de 68 millions d'habitants d'après le bilan démographique 2022 de l'INSEE publié le 17 janvier 2023. Avec 56 000 personnes supplémentaires, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

### Décès en France

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). Ces chiffres encore élevés peuvent s'expliquer par le vieillissement de la population et l'arrivée des générations du baby-boom à des âges de plus forte mortalité.

82 969 décès ont été projetés par l'INSEE en 2022 en Île-de-France (82 938 en 2021, 90 600 en 2020). 8 387 décès

ont été projetés par l'INSEE en 2022 en Seine-Saint-Denis (8 790 en 2021, 11 100 en 2020).



### Espérance de vie

Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle est, en 2022, de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Mais l'espérance de vie ne retrouve pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes en 2019).

Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des

années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du babyboom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

## Évolution de la crémation en France et en Île-de-France

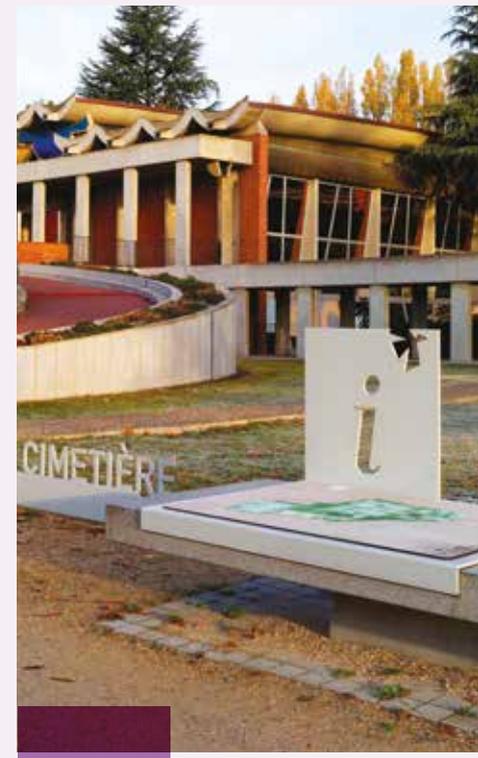
### Crémations en France

286 695 crémations ont été effectuées en 2022 au niveau national contre 269 531 en 2021.

**Le taux de crémation en France en 2022 est de 43,6 % contre 41,8 % en 2021 (+ 1,8 %).**

### Taux de crémation en Île-de-France

28 826 crémations ont été réalisées en 2022 dans les 18 crématoriums d'Île-de-France, soit un taux de crémation de 34,7 %, en augmentation 2,6 % par rapport à 2021.



<sup>10</sup> Source : Vie Publique, INSEE.

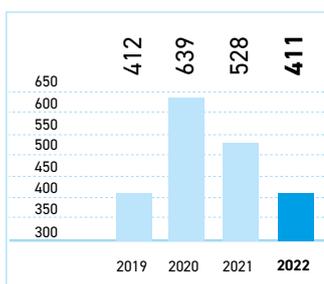
# L'activité du cimetière en 2022

L'épidémie du Covid-19 a heureusement très fortement ralenti en 2021. Aussi, son impact sur l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, les inhumations, achats de concessions a également fortement diminué. Toutefois, l'activité du cimetière continue d'augmenter graduellement chaque année.

## Les inhumations dans le cimetière des Joncherolles

### Nombre d'inhumations

411 inhumations ont eu lieu au sein du cimetière des Joncherolles pour l'année 2022. Le nombre d'inhumations a baissé de 22 % par rapport à 2021 et revient au niveau de l'année 2019.

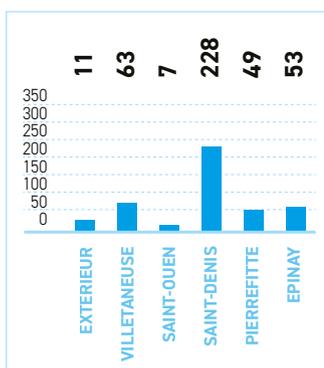


### Inhumations par ville

Compte tenu de la taille de la commune et de la présence de grandes centres hospitaliers (Delafontaine, Casanova), le nombre de défunts de Saint-Denis est le plus important.

Il convient de noter que 11 inhumations ont été réalisées pour des familles qui ne résident pas sur le territoire du Syndicat. Il s'est agi dans ce cas, soit d'inhumations en concessions existantes, soit de crémations au

crématorium des Joncherolles, soit de dérogations au droit à inhumation.

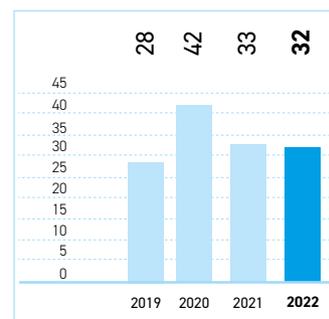


### Inhumations en terrain commun

Selon la réglementation en vigueur, à l'issue du délai de cinq ans, soit la famille acquiert une concession dans une division du cimetière pour une durée de 10 à 30 ans et transfère le corps de son défunt, soit les services du cimetière procèdent à la reprise administrative.

### Au cours de l'année 2022, 32 personnes ont été inhumées en terrain commun :

- 31 défunts dépourvus de ressources suffisantes ont été inhumés en enfeus,
- 1 défunt a été inhumé en terrain commun à la demande de la famille.



### Inhumations par types de concessions

Sur les 411 inhumations réalisées en 2022, 278 ont fait l'objet d'une vente de concession (68 %). Les 133 autres ont été réalisées dans des concessions existantes (32 %).

Les 25 inhumations dans l'ossuaire correspondent aux reprises du cimetière communal de Villetaneuse dont les restes ont été conservés à l'ossuaire du cimetière des Joncherolles.

Une majorité de familles choisit d'inhumer leur défunt dans une concession pleine terre (54 %).

2022	Caveau syndical	Caveau famille	Pleine terre adulte	Pleine terre enfant	Enfeu	Columbarium	Cavurne Ruche	Engazonnée paysagère	Ossuaire	Caveau provisoire	TOTAL	
Dont achat de concessions		12	8	130	51	30	15	6	1	25	0	<b>278</b>
Dont concessions existantes	24	55	39	1	0	12	1	1	0	0	0	<b>133</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>63</b>	<b>169</b>	<b>52</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>411</b>	

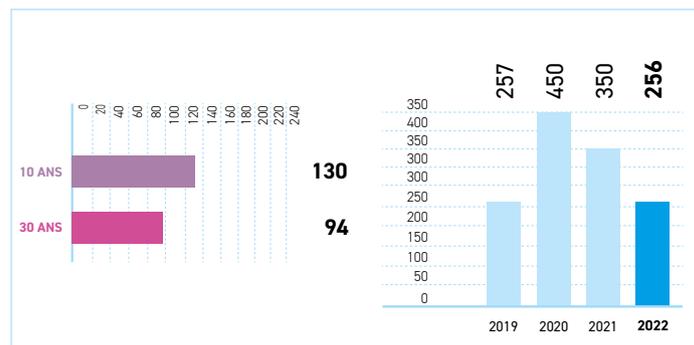


## Les achats et renouvellements

Le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles délivre des concessions pour des durées de 10 à 30 ans. Elles sont renouvelables par le concessionnaire ou ses ayants droit au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Les familles achètent ou renouvellent leurs concessions au moment de l'inhumation mais aussi à l'échéance de la concession.

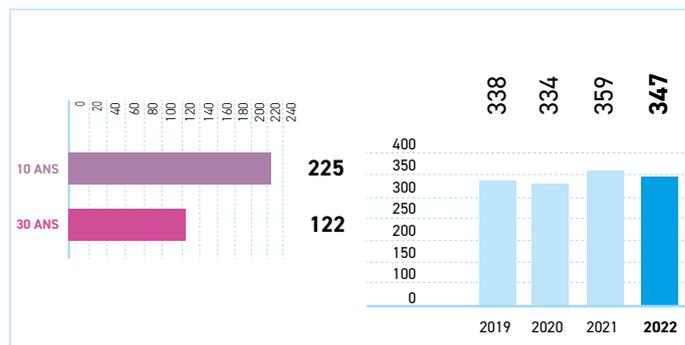
### Achats

256 nouvelles concessions au total (130 de 10 ans, 94 de 30 ans) ont été achetées en 2022 soit une diminution des achats de 27 %. Le nombre d'achats de concessions est revenu au niveau d'avant l'épidémie.



### Renouvellements

347 concessions ont été renouvelées en 2022 soit une diminution de 3 %. Mis à part les années de l'épidémie, le nombre de concessions renouvelées augmente progressivement depuis l'année 2016, année qui a suivi un plan de relance des concessions échues.

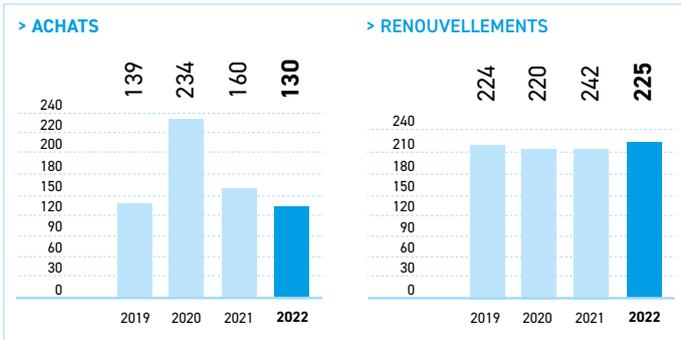


# L'activité du cimetière en 2022



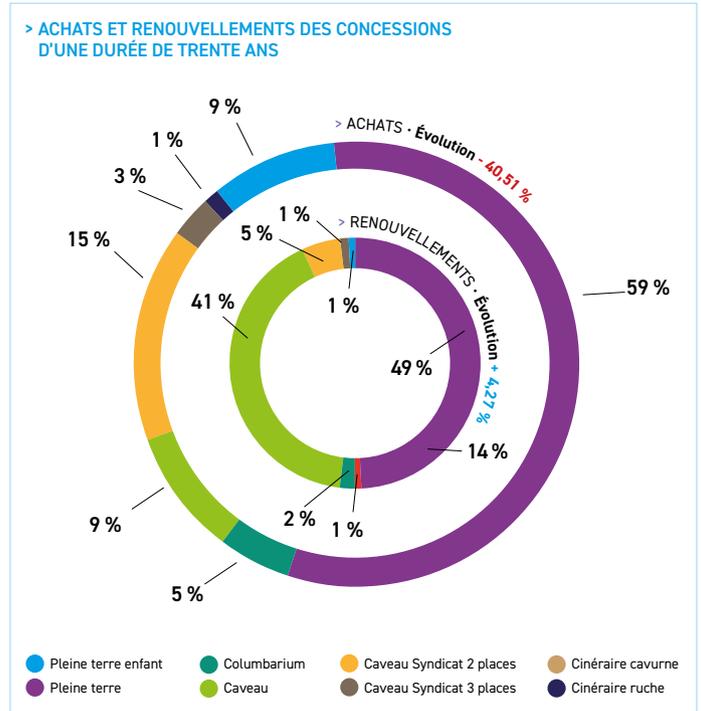
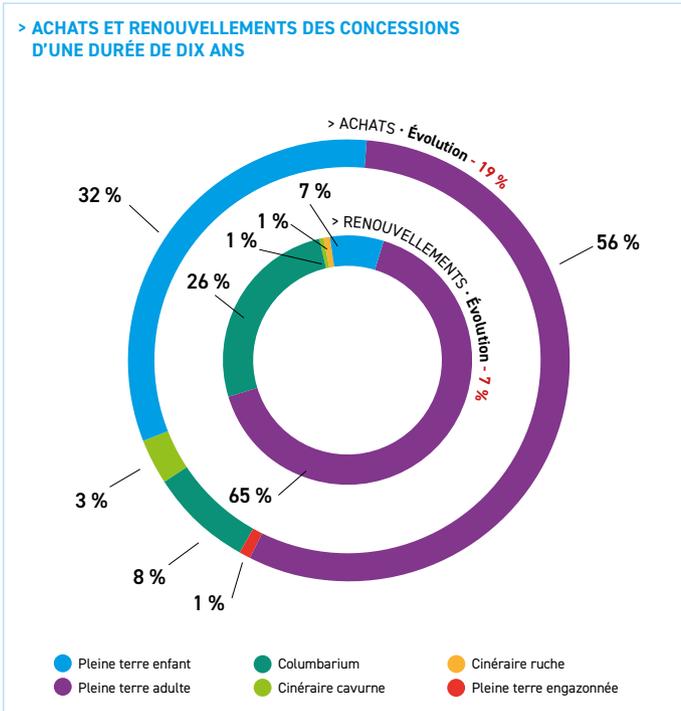
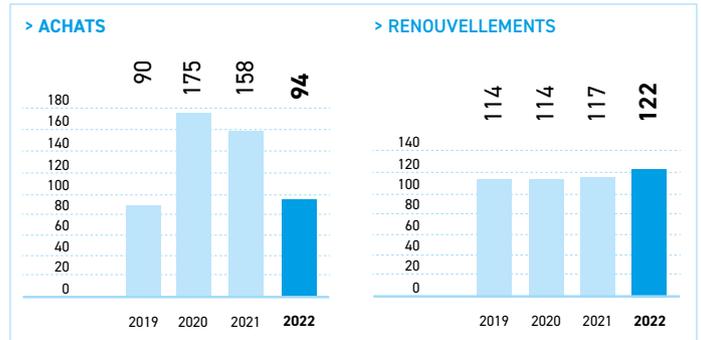
## Les concessions d'une durée de dix ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de dix ans a diminué de près de 19 % en 2022, passant de 160 à 130 concessions. Le nombre de concessions de 10 ans renouvelées accuse également une baisse de 7 % passant de 242 à 225. Les concessions pleine terre d'une durée de 10 ans sont les plus achetées et renouvelées suivies par les cases de columbarium.



## Les concessions d'une durée de trente ans

Le nombre de concessions délivrées pour une durée de trente ans a diminué de 42 % en 2022, passant de 158 à 94 concessions. Le nombre de concessions renouvelées pour une durée de trente ans est en légère augmentation (+ 4 %), passant de 117 à 122. Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans sont les plus achetées. S'agissant des renouvellements de concessions de 30 ans, ce sont les concessions de pleine terre qui sont renouvelées en plus grand nombre suivies par les concessions en caveau.

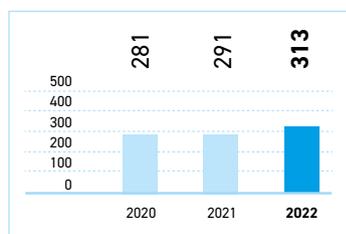




## Les concessions échues

Le cimetière a ouvert en 1977 et les divisions sont spécialisées par durée des concessions. Les concessions de 10 ans sont arrivées à échéance depuis la fin des années 1980. De nombreuses concessions trentenaires arrivent à échéance depuis 2007.

	2020	2021	2022
Concessions terrains	216	219	233
Cases de columbarium	46	40	41
Enfeus	19	32	39
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>291</b>	<b>313</b>



313 concessions ont expiré en 2022, dont 233 concessions de terrain (74 %), 41 cases de columbarium (13 %) et 39 enfeus (12 %).

Ces 313 concessions échues en 2022 se répartissent en 39 terrains communs de 5 ans, 160 concessions de 10 ans et 114 concessions de 30 ans.

Nombre de concessions échues (terrains/cases/enfeus)	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
5 ans	19	32	39	+ 22 %
10 ans	150	160	160	+ 0 %
30 ans	112	99	114	+ 15 %
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>291</b>	<b>313</b>	<b>+ 7 %</b>

## Les reprises administratives de sépultures dont les concessions sont échues

Afin d'assurer une gestion efficace des concessions, le Syndicat a entrepris, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un important programme de reprises administratives des concessions échues dans les divisions, le columbarium et les enfeus.

Le plan initial de reprises débuté en 2015 est désormais terminé depuis mars 2017. Les années qui suivent voient un nombre de reprises qui correspond au nombre des concessions échues depuis plus de 2 ans et non renouvelées par les concessionnaires.

En 2022, 241 reprises administratives de concessions ont été réalisées sur des concessions échues non renouvelées, sur des terrains communs à l'issue du délai de cinq ans, sur des concessions abandonnées par les familles. Parmi elles, 200 (71 %) sont des concessions en pleine terre ou caveau, 22 (13 %) sont des concessions de columbarium et 19 sont des enfeus (16 %).

Plan de reprise	2020	2021	2022
Columbarium / Jardin cinéraire	34	35	22
Pleine terre	155	193	200
Caveaux			
TC/Enfeus	31	44	19
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>272</b>	<b>241</b>

# L'activité du cimetière en 2022

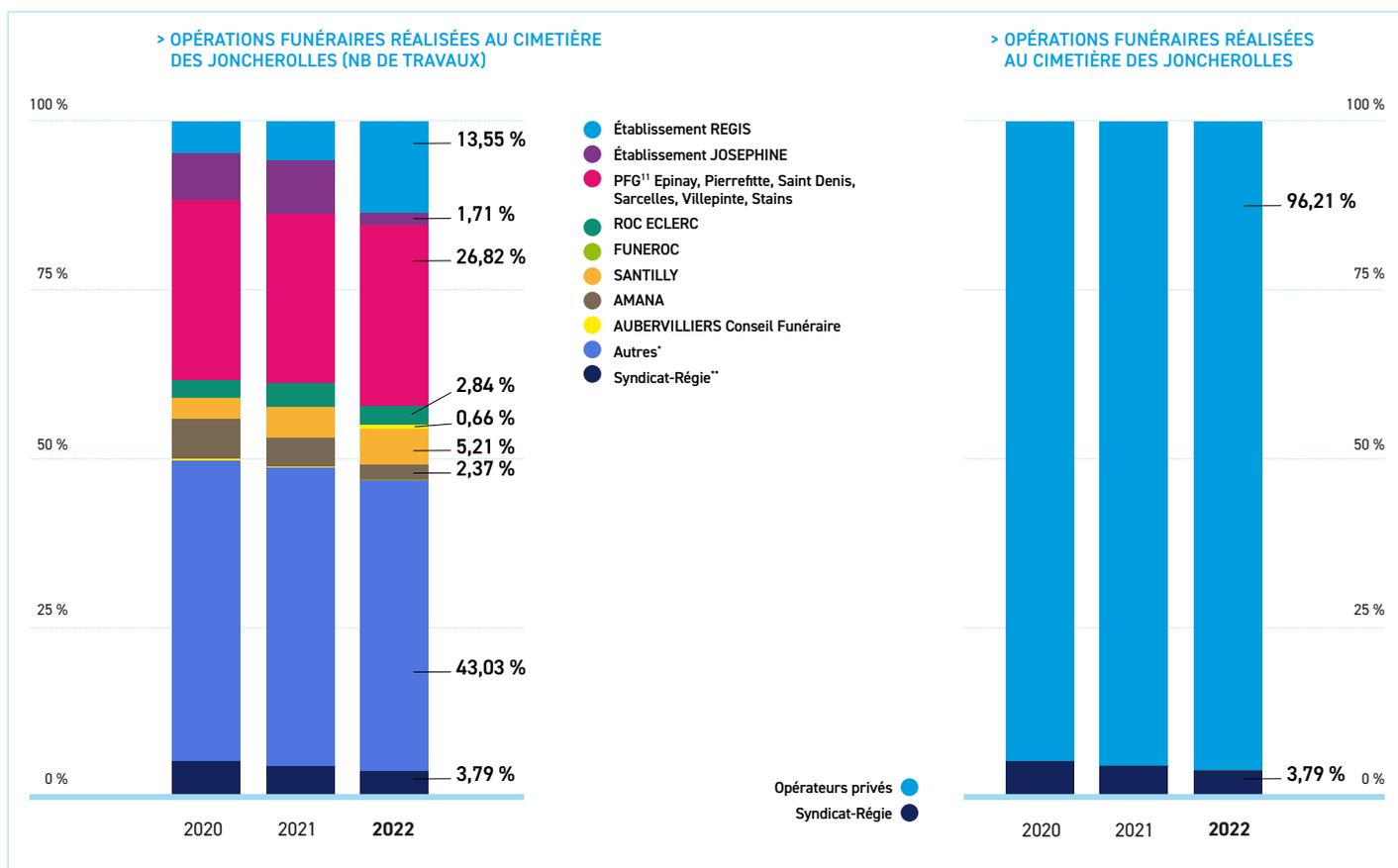


## Les opérations funéraires

Les familles, lorsqu'elles souhaitent valoriser leur sépulture, commandent des travaux funéraires comme la pose d'une semelle, d'un monument ou la gravure du nom des défunts. Par ailleurs, au fil des années pour des raisons qui leur appartiennent les familles peuvent choisir de déplacer un défunt, le changer de division (ex : enfeu pour pleine terre), voire même changer un défunt de cimetière.

En 2022, 1055 travaux funéraires ont été réalisés dans ce cadre.

En 2022, l'établissement localisé à l'intérieur du cimetière, la société REGIS prend en charge 15,26 % des travaux funéraires. En 2022, la société des PFG intervient à hauteur de 26,82 % des travaux, sur une tendance à la baisse depuis plusieurs années (32 % en 2018).



<sup>11</sup> PFG : Pompes Funèbres Générales.

\* Autres sociétés de pompes funèbres : Action Funéraire, AFA 92 Pascal LECLERC, AFMR, AL JAZANA PF, AMETHYSTE INTERNATIONAL, ATTIA MAISON FUNÉRAIRE, AUBERVILLIERS – PFG, AVANZINI, BASTOS, BELGRAND PF, BENHAMOU, BERTHELOT, BOURSON-PAUCHET, BRAVIN, BRODAZ-PFM, CALAS PF CHEVALIER PERE ET FILLE, CLAIR OBSEQUES, CONSEIL FUNÉRAIRE, EDAWAM, EL HIKMA PF, ELBADRE PARIS 10, FRANCE OBSEQUÉ LIBERTÉ, FUNERIA EPINAY, GFI, GM PF JANAZA, JMB VILLEPINTÉ, LESCARCELLES, MIZAN FUNÉRAIRE, NAHDJ ELISTIKBAL, OF PARIS 5, OBSEQUES FRANCE MEDITERRANNEE, OLIVIERA, ORGANISATION FUNÉRAIRE, PASCAL LECLERC, PF DE LA COQUILLE, PF DU VAL DE VIOSNE, PF ET MARBRERIE DU THELLE, PFM EL NAÏM, PFM FLORENCE, PFM MJF, PFM, PSM PANTIN, REBILLON, SAEM POMPES FUNEBRES, SERVICE FUNÉRAIRE INTERNATIONAL, SOISSONS FUNÉRAIRE, TATY PF, THOIN, WARGA ROGER.

\*\* Dans ce tableau sont dénombrés l'ensemble des travaux réalisés par la régie du Syndicat qu'ils aient donné droit à paiement ou pas (ex : changement de porte de columbarium).

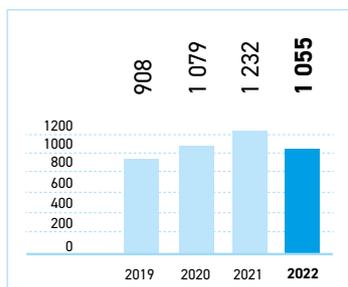


### Travaux funéraires de valorisation des sépultures à la demande des familles

Pour réaliser les travaux funéraires qu'elles souhaitent et conformément à la loi du 8 janvier 1993, les familles sont libres de recourir à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Ainsi, de nombreux opérateurs funéraires interviennent sur le cimetière des Joncherolles, à la demande des familles pour réaliser des travaux funéraires.

1055 travaux funéraires ont été réalisées sur les sépultures à la demande des familles en 2022 (pose de semelle, de monument, gravure...), soit une diminution de 14 % par rapport à 2021.

#### > EVOLUTION DES OPERATIONS FUNERAIRES REALISEES AU CIMETIERE DES JONCHEROLLES



Le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, voit son volume d'activité régresser, pendant que, l'augmentation de l'activité du cimetière a eu pour conséquence une activité plus importante de l'équipe des gardiens. Les prestations restantes représentent encore 3,8 % de l'ensemble des travaux funéraires.

### Déplacements des sépultures ou de défunts à la demande des familles (exhumations)

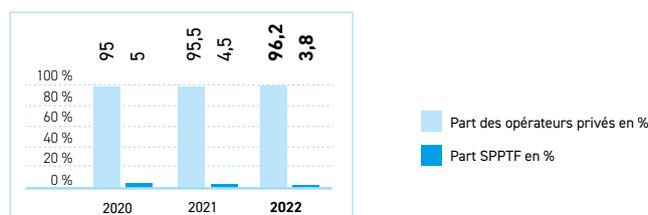
Le nombre de déplacement de sépultures réalisées par tout opérateur et à la demande des familles est un peu inférieur au niveau des années précédentes et représente un volume peu important comparé au nombre total d'exhumations/inhumations/reprises (6 %). Les exhumations peuvent correspondre à des défunts dont le corps est retourné dans son pays d'origine suite à la réouverture des frontières postérieurement à l'épidémie.

Déplacements de sépultures ou de défunts à la demande des familles	2020	2021	2022
Nb opérations funéraires	47	61	43
Réduction de corps à la demande des familles	1	0	3
Exhumation pour transfert hors du cimetière	34	48	37
Réinhumation dans le cimetière	8	10	6
Réunion plusieurs corps	4	0	0

### Bilan des travaux funéraires réalisés par les opérateurs privés ou le SPIC Joncherolles la régie du Syndicat

La part des opérateurs funéraires représente 96,2 % des travaux réalisés dans le cimetière des Joncherolles et la part du SPIC Joncherolles 3,8 % (9,10 % en 2018, 9,36 % en 2019, 7,04 % en 2020, 4,5 % en 2021).

Le SPIC Joncherolles, compte tenu de la suppression de la régie funéraire SPPTF et de la conservation de plusieurs activités telles les ouvertures/fermetures de caveaux provisoires et de cases de columbarium, la fourniture de kits, les heures, représente néanmoins 3,8 % des travaux funéraires.



# L'activité du cimetière en 2022



## L'entretien des espaces verts du cimetière

Avec plus de **30 000 végétaux** (arbres d'ornement, conifères, arbustes, rosiers...), 10 400 mètres de haies et 2585 arbres (Erable négundo, Erable plane, Cèdre de l'Atlas, Cèdre de l'Himalaya, Prunier myrobolan, Epicéa commun, Pommier d'ornement, Sorbier des oiseleurs, Cerisier commun, Cerisier à fleurs, Peuplier noir d'Italie, Magnolia à grandes fleurs, Tilleul argenté...), le cimetière offre aux familles et aux visiteurs des espaces naturels et près de **2 km d'allées de promenades**.

Afin de préserver ce cadre propice au **développement de la faune et de la flore**, des travaux de réhabilitation des espaces verts sont réalisés sur l'ensemble du site. Le cimetière des Joncherolles s'est doté également d'un **plan de désherbage avec des méthodes alternatives** (manuelles, ou mécaniques) pour arrêter l'utilisation de pesticides.

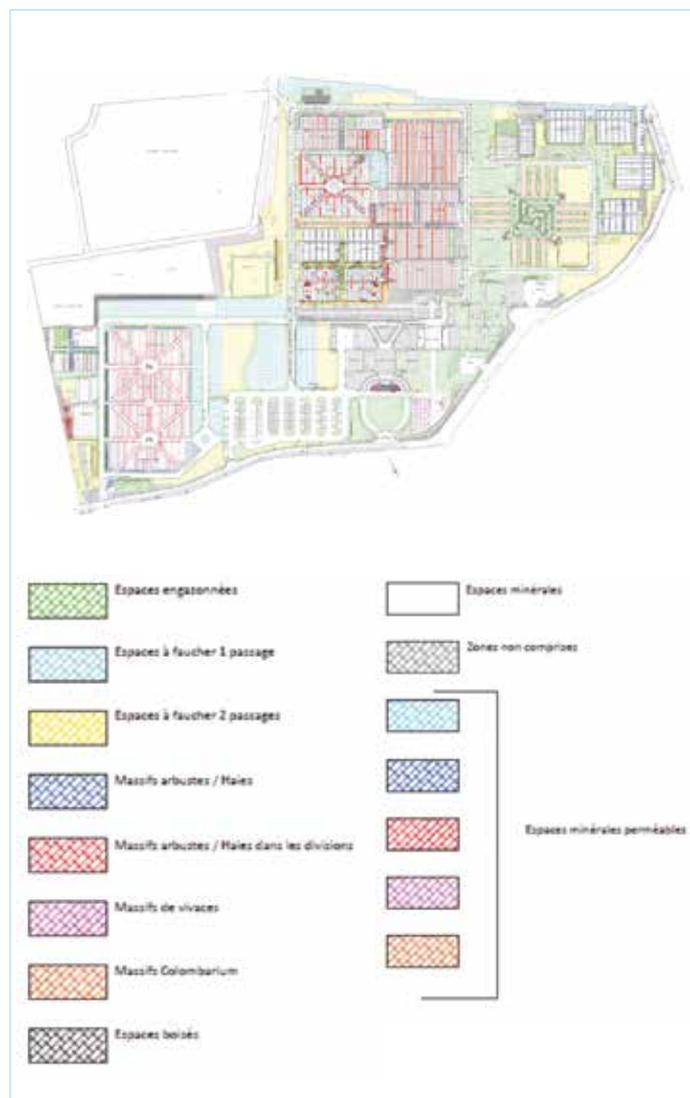
La présence de **végétation spontanée** ainsi que les moyens de désherbage varient selon les différents espaces végétalisés qui composent le cimetière. Certaines surfaces sont en effet plus propices à la pousse d'herbes spontanées. La **végétation est plus présente, plus adaptée** à son environnement, dans le respect des défunts et des familles.

Par ces nouvelles pratiques, le cimetière se modifie visuellement (engazonnement, nouvelles plantations, développement d'une flore locale dans les allées...).

L'entretien découle des zones préalablement définies. Ainsi, 2 fauches, 8 tontes, 8 passages de désherbage manuel, 8 passages de désherbage mécaniques sont réalisés chaque année. **Ce qui représente 190 jours de travail par an.**

## Gestion différenciée des espaces verts

Dans l'objectif de diminuer la fréquence de passage de tonte afin de réaliser des économies ainsi que de diminuer les nuisances sonores tout en favorisant la biodiversité, le cimetière des Joncherolles a mis en place une gestion différenciée des espaces verts.





## Les prestations réalisées par le SPIC Joncherolles, régie du Syndicat, en 2022

Le régie funéraire (SPPTF) ayant été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les prestations qui ne demandent pas d'habilitation funéraire ont continué d'être effectuées par la régie le SPIC Joncherolles :

- La vente des caveaux syndicaux et des dispositifs pour caveaux (kits d'inhumation) ;
- L'ouverture et la fermeture des caveaux provisoires et des cases de columbarium ;
- La mise en conformité des concessions avec le règlement intérieur : il s'agit des prestations de menus travaux comme l'arrachage d'arbres sur les sépultures prescrits par le règlement intérieur du cimetière, notamment au moment du renouvellement de la concession, mais également en cas de défaut d'entretien de la sépulture.

En 2022, le SPIC Joncherolles (régie du SICJ) a réalisé 39 opérations facturées (55 en 2021, 56 en 2020, 60 en 2019, 50 en 2018, 76 en 2017, 141 en 2016, 169 en 2015). L'activité s'est stabilisée.

## Les ventes de caveaux monobloc et de kits d'inhumation réalisées par le SPIC Joncherolles

	2020	2021	2022
Caveaux monoblocs 2 places	26	21	13
Caveaux monoblocs 3 places	2	6	3
Kits d'inhumation	44	37	37
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>53</b>

Le nombre de caveaux syndicaux vendus en 2020 et en 2021 est très supérieur aux années précédentes (+ 115 %) mais revenu à un niveau intermédiaire en 2022. Ce mode d'inhumation ne nécessitant que peu d'intervention, les opérateurs funéraires ont ainsi pu proposer cette possibilité de manière plus importante qu'auparavant.





# Les moyens financiers du Syndicat



**Le budget du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles est largement mobilisé par le financement des dépenses d'investissement destinées à assurer la rénovation et la mise à niveau du patrimoine du cimetière.**

## La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **2 142 k€**.

Elles sont constituées en quasi-totalité par la cotisation des communes adhérentes au Syndicat, les loyers, le produit des ventes de concession, les redevances versées au titre des contrats de délégation de service public conclus par le SICJ avec la SEMAFEC pour le crématorium et avec OGF pour la chambre funéraire et l'excédent.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 380 k€** et concernent par ordre d'importance :

- Les charges de personnel ;
- Les charges à caractère général qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du SICJ et à l'accomplissement de ses missions ;
- Les charges financières liées au remboursement des intérêts sur emprunt ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Les charges exceptionnelles.

L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer les dépenses d'investissement à hauteur de 734 k€.

## La section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 242 k€** et sont constituées de l'excédent capitalisé de l'exercice précédent (**734 k€**), du fonds de compensation pour la TVA et de l'autofinancement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 498 k€** et ont principalement concerné les travaux de rénovation du cimetière et le remboursement de capital sur les emprunts mobilisés depuis 2012.

## Location d'immeubles

Le Syndicat loue des locaux notamment à des fleuristes marbriers (boutiques et logements).

Des logements sont attribués par voie d'autorisation d'occupation précaire. Le montant de la redevance versée est assis sur la valeur locative avec un abattement tenant compte de la précarité de l'occupation. Six logements sont attribués à des agents du Syndicat.

Deux logements demeurent intégrés dans la Délégation de Service Public (DSP) de la chambre funéraire attribuée à OGF et un logement dans la DSP du crématorium attribué à la SEMAFEC (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement du Crématorium).





## Les tarifs des concessions

Le comité d'administration du Syndicat a voté le 16 décembre 2021 l'augmentation des tarifs des concessions. Les tarifs pratiqués sont calculés en fonction du niveau prévisionnel de l'inflation en 2021 (soit 1,8 %<sup>12</sup>). Sont concernés les prix des concessions, les tarifs des opérations relatives aux caveaux, aux columbariums, aux enfus, aux concessions aménagées, les prestations horaires ainsi que la redevance d'occupation du caveau provisoire.

LES PRIX MOYENS DES CONCESSIONS POUR LES COMMUNES	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Essonne	-	441	824	-
Hauts-de-Seine	173	612	1476	-
Seine-saint-Denis	153	190	1281	5841
Val-de-Marne	186	719	2255	9665
Val d'Oise	141	552	1175	-
Yvelines	-	1513	4549	-

LES PRIX MOYENS DES CONCESSIONS POUR LES ADULTES	Décennale	Trentenaire	Cinquantenaire	Perpétuelle
Mini	59	235	600	5 522
Moyen	169	623	1 797	8 390
Maxi	364	1 513	4 549	12 346

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de dix ans s'élève à 183 €. A cette date, il est supérieur de 16 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP<sup>13</sup> en 2021 et supérieur de 7 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif pratiqué aux Joncherolles pour une concession de trente ans est de 509 €. A cette date, il est supérieur de 3,7 % à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes de la Seine-Saint-Denis adhérentes au SIFUREP et 22 % inférieur à la moyenne des tarifs pratiqués par les communes d'Île-de-France adhérentes au SIFUREP.

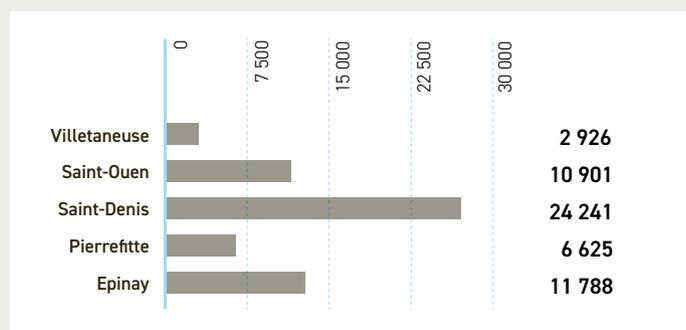
Pour rappel, à la suite de la suppression des taxes funéraires par l'état, les tarifs des concessions ont dû être augmentées, sans qu'il y ait d'impact sur le coût global pour les familles. Le comité d'administration du 25 mars 2021 a voté l'augmentation « à due concurrence » des tarifs des concessions pour le Syndicat.

## Les reversements du SICJ aux CCAS

Historiquement, entre 1846 et 1996, les collectivités délivrant des concessions avaient l'obligation de verser un tiers du prix de chaque concession au profit des établissements charitables de la commune ou au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Depuis 1996, cette obligation a disparu et ce n'est qu'une simple option pour les collectivités.

Depuis sa création, le Syndicat applique ce reversement. Ainsi, chaque trimestre, il verse au CCAS de chaque commune adhérente au Syndicat, une somme correspondant à un tiers du montant total des recettes d'achats de concessions, au prorata de la population de chaque commune pour l'année considérée.

**Pour l'année 2022, 56 481 € ont été reversés au CCAS des villes adhérentes, répartis comme suit :**



<sup>12</sup> Hypothèse retenue par le Gouvernement dans le projet de loi de finances de l'Etat source OCDE

<sup>13</sup> SIFUREP : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne auquel le Syndicat des Joncherolles est adhérent



# Le crématorium



Le crématorium est géré par la SEMAFEC (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, le Fonctionnement et l'Entretien du Crématorium) dans laquelle le SICJ est actionnaire majoritaire aux côtés notamment du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), la société OGF et la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales.

Après une mise en concurrence dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), un nouveau contrat a été signé le 24 novembre 2011 pour 25 ans. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par délibération du 24 novembre 2015, le SICJ a procédé à l'acquisition des 37 actions détenues précédemment par la Solidarité Mutualiste.

## Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- Les travaux d'aménagement du crématorium, la mise en conformité des locaux mis à disposition et de ses annexes ;
- L'exploitation complète du crématorium, de ses équipements, de ses annexes dont le jardin cinéraire ;
- La gestion de l'ensemble du crématorium comprenant la réalisation des crémations, la réception des cercueils, l'accueil des familles, l'organisation des cérémonies, la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

## Les installations

### Le crématorium des Joncherolles comprend :

#### Des locaux ouverts au public :

- 1 hall d'accueil ;
- 2 salles de cérémonies omniculture (ou de recueillement) ;
- 1 salle de remise des urnes aux familles ;
- 1 salle polyvalente.

#### Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

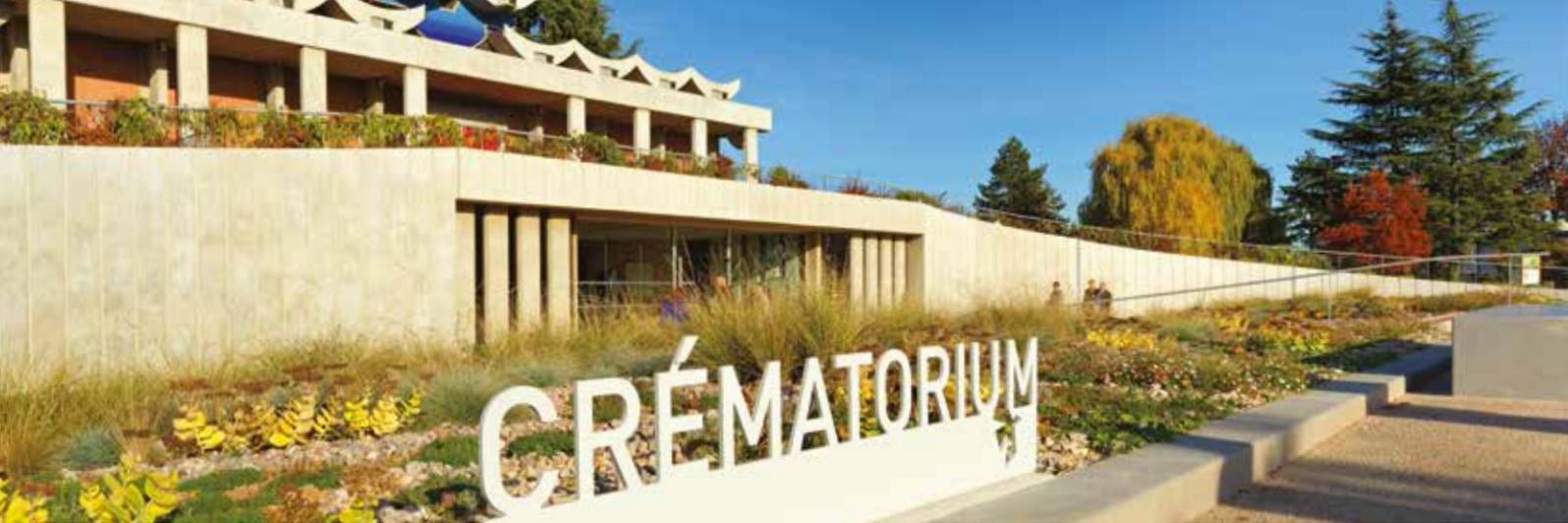
- 2 salles d'introduction des cercueils ;
- 2 fours de crémation ;
- 1 local de conservation des urnes ;
- 1 bureau ;
- 1 logement.

## Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le Syndicat met à la disposition de la SEMAFEC les locaux nécessaires à la réception des cercueils, à l'accueil des familles, à la réalisation des cérémonies et des crémations.

### Les charges supportées par le délégataire sont les suivantes :

- Les travaux d'entretien et de réparation de maintenance de l'ensemble des espaces intérieurs des ouvrages objet de la délégation de service public ;
- La réfection des locaux permettant de garantir un aspect visuel satisfaisant et un confort permanent pour le personnel d'exploitation et les usagers pendant toute la durée de la délégation ;
- Les frais de chauffage, d'électricité et de gaz des équipements dont il a la charge ;
- La maintenance en bon état de fonctionnement, la réparation et le remplacement de tous les équipements et matériels ;
- Les travaux de gros entretien et de renouvellement des équipements de crémation ;
- L'approvisionnement et l'évacuation des réactifs utilisés pour la filtration des fumées.



## L'activité

Pour l'année 2022, le nombre total de crémations s'élève à 2238 (contre 2082 en 2021, 2 132 en 2020, 1885 en 2019), réparties comme suit : crémations adultes (1 215), crémations enfants (14), crémations suite à une exhumation (30), crémations techniques (979, dont 377 de restes anatomiques, 439 pour l'école de chirurgie, 153 pour des crémations suite à des reprises administratives).

Le crématorium des Joncherolles se place à la onzième place des crématoriums d'Île-de-France en nombre de crémations adultes (derrière les crématoriums du Père Lachaise, de Clamart, Nanterre, Champigny-sur-Marne, les Mureaux, Saint-Ouen l'Aumône, Valenton, Arcueil, Montfermeil, Corneilles-en-Parisis). Toutefois, le crématorium des Joncherolles développe une activité complémentaire significative avec les hôpitaux, l'école de chirurgie et les communes.

Le réseau PFG apporte 41,6 % des crémations. La part des autres opérateurs est de 58,4 %. Ce qui démontre le libre accès de l'ensemble des opérateurs funéraires à cet équipement.

## Les résultats financiers

Les produits d'exploitation sont à un niveau supérieur à l'année 2021 et en baisse par rapport à 2020, année du Covid-19. Ils passent ainsi à **935 k€** (**887 k€** en 2021, **1048 k€** en 2020, **784 k€** en 2019).

Les prestations de crémations traditionnelles représentent 93 % du chiffre d'affaires contre 84 % l'année précédente. Le crématorium poursuit la diversification de ses activités en augmentant la part des autres crémations de 7 % (techniques, restes anatomiques, école de chirurgie).

Le crématorium affiche pour l'année 2022 un résultat net positif de **52 k€** (**- 38 k€** en 2021, **+ 86 k€** en 2020, **- 44 k€** en 2019).



# La chambre funéraire

Le SICJ a attribué la gestion de la chambre funéraire à l'entreprise OGF par voie de délégation de service public. Ce contrat de délégation, après mise en concurrence, a été signé le 17 décembre 2011 pour une durée de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Le contrat de DSP se compose des services ci-dessous qui doivent être assurés par le délégataire :

- La prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la chambre funéraire dont l'aménagement et la gestion sont à la charge du concessionnaire ;
- La mise en œuvre d'un programme d'aménagement consistant en la réhabilitation sous la maîtrise d'ouvrage du délégataire qui conçoit, réalise et finance, conformément à son projet d'exploitation, les travaux de rénovation des bâtiments et des équipements suivants :
  - les locaux de la chambre funéraire ;
  - les espaces techniques de la chambre funéraire ;
  - les bâtiments de stationnement des véhicules de la chambre funéraire ;
  - les deux logements de fonction pour le personnel du funérarium.
- L'exploitation de la chambre funéraire par le délégataire à ses risques et périls, sous le contrôle du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Le délégataire est tenu d'admettre toutes les personnes décédées ou domiciliées sur le territoire du Syndicat. Il peut admettre le corps des personnes non domiciliées sur le territoire des communes syndiquées mais décédées sur le territoire de ces villes et dans la limite des règlements en vigueur.

Le délégataire respecte l'égalité entre tous les usagers, notamment en ouvrant l'accès des équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées, mandataires des familles et il ne bénéficie d'aucune exclusivité pour l'exercice de sa mission de service public.

## Le service et les installations

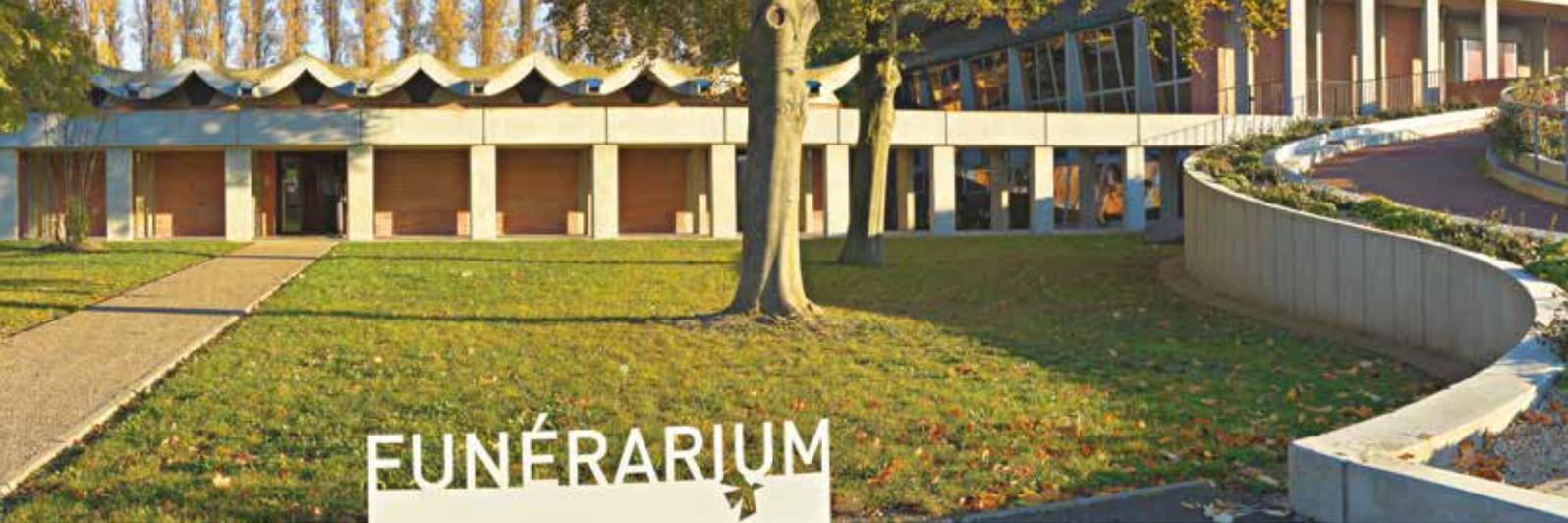
### Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant :

- L'admission des corps et des cercueils ;
- La conservation des corps et des cercueils ;
- L'accueil des familles ;
- L'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire.

### La chambre funéraire des Joncherolles comprend :

- Des locaux ouverts au public :
  - 1 hall d'accueil ;
  - 1 salle d'attente ;
  - 1 salle de cérémonie ;
  - 6 salons de présentation des défunts.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :
  - 1 hall de réception des personnes décédées ;
  - 1 salle de préparation ;
  - 30 cases réfrigérées.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du gestionnaire.



## Le bilan de l'activité en 2022

Le nombre d'admissions sur registre à la chambre funéraire est de 857, en baisse de 10 % (942 en 2021, 1001 en 2020). La plus grande part sont des admissions de particuliers (95 %), le reste des défunts venant d'établissements de soins (5 %).



## Les résultats financiers

Au cours de l'exercice 2022, les recettes s'élèvent à **363 k€**, en légère baisse par rapport à 2021 (**366 k€**). Les admissions en chambre funéraire représentent 42 % des recettes de la chambre funéraire, contre 44 % en 2020, tandis que « l'utilisation des installations techniques » participe pour 44 % au chiffre d'affaires en 2022.

Durant l'exercice 2022, les charges d'exploitation (hors amortissement) s'élèvent à **327 k€**, en baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

La chambre funéraire affiche pour l'année 2022 un résultat net négatif de **8 k€** (- **69 k€** en 2021, + **89 k€** en 2020).

Directeur de la publication : Dieunor Excellent, Président – Rédaction : Directrice du SICJ et service communication – Crédits photos : ©Didier Fournet.

Création : [www.tempsreel.info](http://www.tempsreel.info) – Imprimé en novembre 2023 par Arteprint by SB, labellisé Imprim'Vert et certifié ISO14001. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur des papiers issus de sources responsables.



Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au Syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2022.





**Syndicat Intercommunal  
du Cimetière des Joncherolles**

95, rue Marcel-Semhat  
93430 Villetaneuse

Tél. : 01 49 71 20 90

Fax. : 01 42 35 92 83

**[www.cimetierejoncherolles.fr](http://www.cimetierejoncherolles.fr)**

